Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1228

Question présentée par la députée : M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 16 janvier 2020

Question écrite urgente

Prévention de stéréotypes, discriminations et violences basés sur le handicap en contexte scolaire

Suite au communiqué de presse envoyé par le DIP le 15 octobre 2019 et intitulé « Renforcement du dispositif pour l'égalité de genre, la prévention des discriminations et la lutte contre les abus et le harcèlement », un certain nombre de personnes et d'associations concernées par le thème du handicap se sont posé la question de savoir, alors que le département a parlé d'un renforcement de la prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations et violences basés sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ce qu'il en sera de celles et ceux basés sur le handicap.

En effet, si l'école inclusive a fait de nombreux progrès ces dernières années, il convient de retenir que le handicap n'est pas qu'une affaire médicale, ou qu'une question d'accessibilité. Les stéréotypes basés sur la question du handicap restent prégnants, et il est toujours aussi nécessaire d'agir pour lutter contre ce phénomène, peut-être encore plus en contexte scolaire, où la compétition entre élèves peut parfois mener à des injures ou des qualificatifs faisant référence à un handicap ou l'autre.

Je pose à mon tour au Conseil d'Etat les questions suivantes :

Le Conseil d'Etat compte-t-il ouvrir un poste de chargé.e d'égalité et de prévention des stéréotypes, discriminations et violences basés sur le handicap, similaire à ceux concernant la prévention du sexisme, d'une part, et, d'autre part, de l'homophobie, la biphobie et la transphobie ? Si oui, sera-t-il affecté à une personne spécifiquement formée à cet effet (diplômes universitaires, HETS, etc.) ? QUE 1228 2/2

Si ce poste est déjà attribué, à qui l'est-il ? Cette personne dispose-t-elle d'une spécialisation universitaire en matière de prévention des stéréotypes, préjugés, discriminations basées sur le handicap en milieu scolaire ?

Si oui, quelle est cette spécialisation universitaire? Quelle est l'expertise de la personne choisie en termes de connaissances scientifiques sur ces questions? Quels sont les projets concrets en contexte scolaire qu'elle a menés et les outils pédagogiques qu'elle préconise?

Les questions liées au handicap se caractérisent, comme d'autres questions (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, etc.), par des mécanismes propres et distincts. Aussi, le fait d'avoir un poste dédié uniquement à ces questions se justifie-t-il complètement ?

Qui plus est, l'inclusion des élèves en situation de handicap rend d'autant plus nécessaire le fait de sensibiliser les élèves non concerné.e.s par cette thématique afin que le processus d'inclusion ne soit pas contre-productif et ne soumette pas les élèves en situation de handicap à des commentaires ou des jugements négatifs.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.